



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
08.09.2006

Date de la convocation des conseillers :
08.09.2006

point de l'ordre du jour no:
11

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 septembre 2006

Présents:, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Mutsch, bourgmestre, Braz, Tonnar, échevins, Maroldt, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2006 – 1^{er} semestre

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2006 au montant de € 14.550,00 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2006 au montant de € 14.550,00.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette le 22/09/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,